

VICTOIRE POUR LES SECRÉTAIRES !

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre de l'accueil vient enfin d'être versée aux secrétaires des centres moselle solidarités.

La CFDT avait saisi l'administration car certaines y avaient droit, d'autres non. Pourquoi cette différence ????

Malgré les questionnements du syndicat les réponses n'étaient pas satisfaisantes et les situations des personnels n'évoluaient pas.

Aussi des agents, face à cette inégalité, ont décidé d'ester en justice pour faire valoir leur droit. La CFDT les a accompagnés, soutenus tout au long leurs démarches.

Grâce à leur ténacité le Département de la Moselle a revu sa copie et décidé d'attribuer cette N.B.I. (avec effet rétroactif jusqu'à 4 ans pour certaines) avant même que le Tribunal Administratif n'ait à juger l'affaire.

La CFDT est heureuse de cette issue, les agents sont rétablis dans leur droit.

Il est cependant regrettable qu'il faille engager des procédures devant la juridiction administrative, alors que le syndicat avait tenté diverses négociations en vain.

**C'est une belle victoire, que ce soit pour les agents ou pour le CFDT
Nous sommes à vos côtés et continuerons à nous battre pour
chacun de vous.**

**Section des services Départementaux
Hôtel du Département - B.P. 11096 - 57036 METZ CEDEX 1
cfdt@moselle.fr - Tél. : 03.87.37.57.49**